

Une norme mondiale



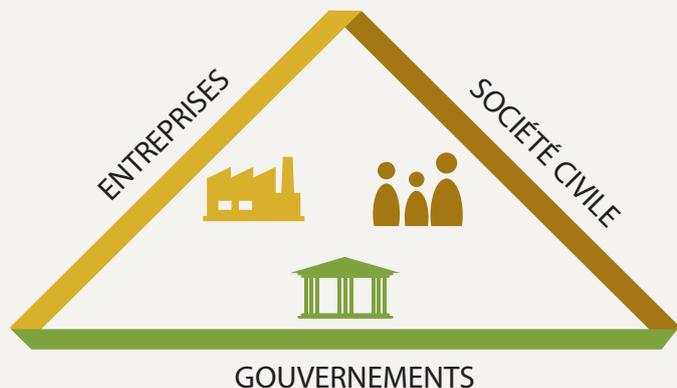
L'ITIE est une norme mondiale servant à assurer la bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières des pays qui en sont pourvus. La norme est appliquée par des gouvernements, en collaboration avec des entreprises et la société civile.

Les pays qui mettent en œuvre l'ITIE divulguent l'information ayant trait aux paiements d'impôts, aux licences, aux contrats, à la production et à d'autres éléments clés liés à l'extraction des ressources.

Guider le débat public

Une information accessible au plus grand nombre permet d'améliorer le débat sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles d'un pays. Il devient ainsi possible de demander des comptes aux dirigeants à propos de leurs décisions.

Les gouvernements, en collaboration avec les entreprises et la société civile, travaillent à améliorer la gestion des ressources naturelles en mettant en œuvre la Norme ITIE.



Les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens

Les richesses issues des ressources naturelles peuvent amener un pays sur le chemin de la croissance économique et du développement social. L'absence de divulgation de ces richesses augmente les risques de méfiance, de gouvernance affaiblie et de conflits. La transparence quant à la gestion des ressources naturelles par un pays donné est nécessaire afin d'assurer que ces ressources bénéficient bien à tous les citoyens.

PRINCIPALES DONNÉES

EN AVRIL 2016

51
PAYS METTENT EN ŒUVRE L'ITIE

US \$191 MILLIARDS
DE REVENUS PROVENANT DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINÉRAIS ÉTAIENT PERÇUS PAR LES DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS ET DIVULGUÉS

31
PAYS SE CONFORMENT AUX EXIGENCES DE L'ITIE

346
PERSONNES TRAVAILLENT DANS DES SECRÉTARIATS DE L'ITIE PARTOUT DANS LE MONDE, METTANT TOUS LES JOURS L'ITIE EN ŒUVRE

290
ANNÉES D'EXERCICES FINANCIERS SONT COUVERTES DANS LES RAPPORTS ITIE

1005
PERSONNES FORMENT LES 49 COALITIONS NATIONALES DE L'ITIE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL DE L'ITIE

51 PAYS

METTENT EN ŒUVRE L'ITIE

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont l'ITIE fonctionne dans les différents pays, visitez eiti.org/fr/countries

Mettre en œuvre l'ITIE aboutit à une vaste série d'avantages

Une gouvernance renforcée

La mise en œuvre de la Norme ITIE améliore les systèmes de gouvernement et peut mener à une collecte d'impôts et à une planification budgétaire améliorées. Elle constitue un signal d'engagement en faveur de la gestion transparente et redevable des ressources naturelles d'un pays. Un gouvernement transparent et ouvert renforce la confiance des citoyens envers l'État.

Égalité de traitement

Toutes les entreprises sont tenues de divulguer la même information – les règles sont les mêmes pour tous. Les entreprises bénéficient également d'un climat d'investissement amélioré et plus stable, leur permettant de dialoguer plus efficacement avec les citoyens et la société civile.

Informations fiables et accessibles

Il est bénéfique pour les citoyens d'obtenir des informations fiables sur les ressources naturelles de leur pays. Cela leur permet de demander des comptes au gouvernement et aux entreprises. La société civile est un partenaire indispensable dans la mise en œuvre de l'ITIE.



Statut des pays membres de l'ITIE

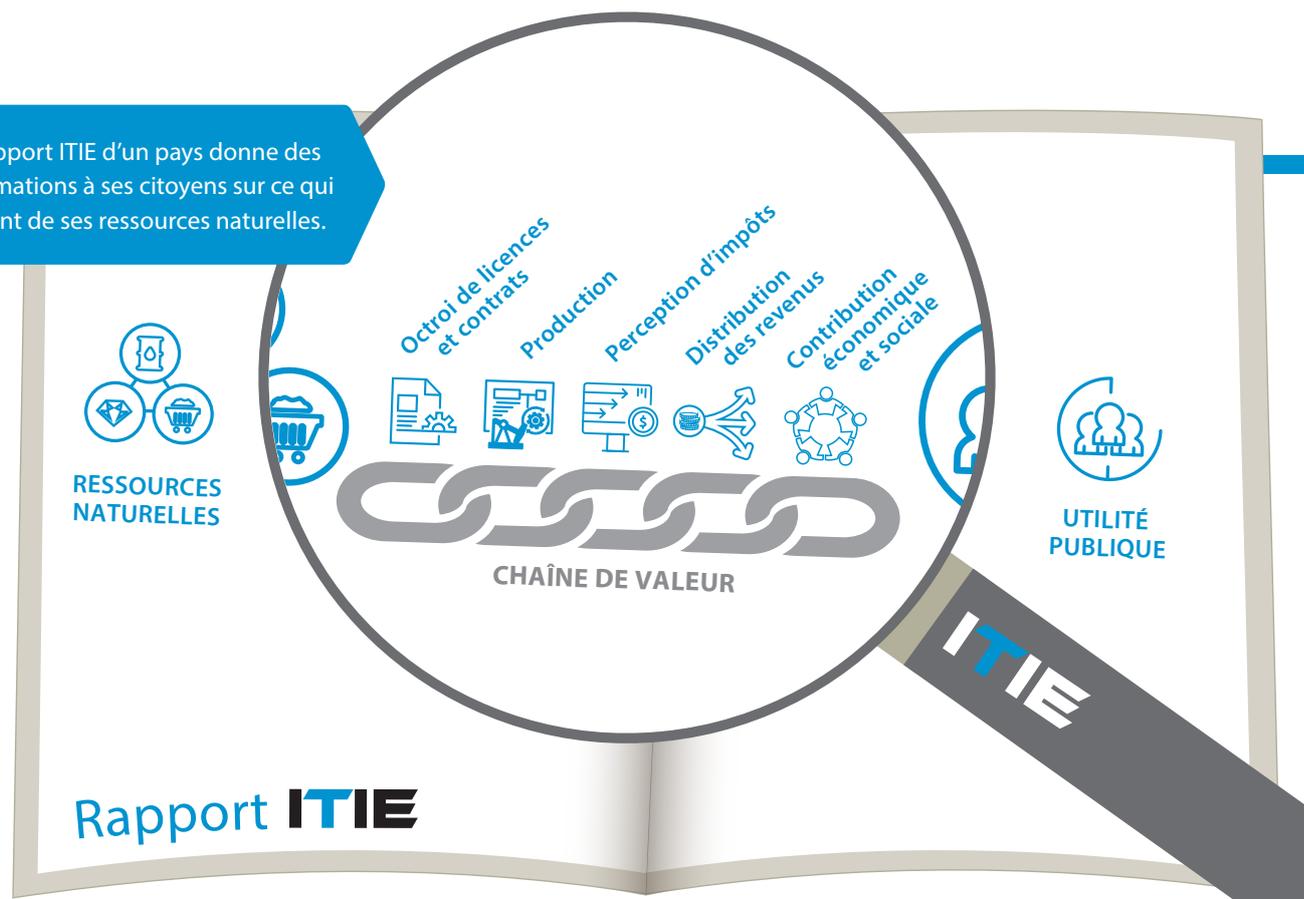
- Candidat: pays mettant en œuvre l'ITIE, mais qui ne se conforme pas encore à toutes les exigences de l'ITIE
- Conforme: pays déclaré avoir satisfait à toutes les exigences de l'ITIE
- Suspendu: le statut de pays Conforme / Candidat est temporairement suspendu
- Autre: certains pays ont manifesté un intérêt vis-à-vis d'une mise en œuvre

31 pays conformes

- | | | |
|---------------|----------------------------|---------------------|
| Albanie | Mauritanie | Congo |
| Burkina Faso | Mongolie | République kirghize |
| Cameroun | Mozambique | Sierra Leone |
| Côte d'Ivoire | Niger | Tanzanie |
| Ghana | Nigéria | Tchad |
| Guatemala | Norvège | Timor-Leste |
| Guinée | Pérou | Togo |
| Indonésie | République Centrafricaine* | Trinité-et-Tobago |
| Irak | République dém. du Congo | Yémen* |
| Kazakhstan | République du | Zambie |
| Libéria | | |
| Mali | | |
- *suspendu

COMMENT L'ITIE FONCTIONNE

Le rapport ITIE d'un pays donne des informations à ses citoyens sur ce qui advient de ses ressources naturelles.



Pour devenir membre de l'ITIE, un pays doit se conformer à la norme ITIE

La norme ITIE comporte sept exigences sur la façon de rendre compte des activités dans les secteurs du pétrole, du gaz et des minéraux tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'extraction d'une ressource jusqu'à sa transformation pour en faire bénéficier le public. Elle ne se veut pas exhaustive, mais elle contribue à attirer l'attention des parties prenantes sur certaines activités clés. Toutes les informations y relatives sont régulièrement publiées dans le rapport ITIE des pays concernés.

Un pays qui s'engage à adhérer à la Norme est un « pays candidat ». À partir de la date de son admission en tant que candidat, un pays dispose de deux années et demie pour satisfaire aux exigences de l'ITIE. Le pays est alors soumis à une évaluation indépendante et, au cas où il est considéré qu'il a satisfait aux Exigences de l'ITIE, il devient « pays conforme ». Passé cette étape, le pays subit une évaluation tous les trois ans, et il peut être suspendu de la Norme de transparence à n'importe quel moment.

Les 7 exigences de la Norme ITIE :

- 1 Un suivi rapproché par le Groupe multipartite..
- 2 La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE.
- 3 Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives.
- 4 La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.
- 5 Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales.
- 6 Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.
- 7 Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE..

Site Web: www.eiti.org/fr
E-mail: secretariat@eiti.org
Téléphone: +47 222 00 800
Fax: +47 228 30 802

Adresse: Secrétariat international de l'ITIE,
Ruseløkkveien 26, 0251 Oslo, Norvège

Le texte de la norme ITIE est disponible à
eiti.org/fr/document/la-norme-itie

Pour en savoir davantage, visitez le site
Internet de l'ITIE à www.eiti.org/fr
ou suivez-nous sur Twitter @EITlorg